



Compte-rendu - Réunion du bureau de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Layon Aubance Louets Vendredi 17 janvier 2025 à 10h00 - Salle des Douves Thouarcé, BELLEVIGNE-EN-LAYON

PRÉSENTS/ Excusés

Nb	Représentation au bureau	Nom Prénom - Fonction	Présent	Excusé	
Collège 1 : Collège des représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements, et des établissements publics locaux (13) :					
1	Président de la CLE	M. Jean-Jacques DERVIEUX	1er Vice-Président du Syndicat Layon Aubance Louets	✓	
4	VP de la CLE représentant le bassin versant de l'Aubance	Mme Brigitte GUGLIELMI	Conseillère Départementale de Maine-&-Loire	✓	
	VP de la CLE représentant le bassin versant du Layon aval	M. Olivier VITRÉ	Maire de Saint Paul-du-Bois		x
	VP de la CLE représentant le bassin versant du Layon amont	M. Jacques CONCHON	Vice-Président du Syndicat Layon Aubance Louets	✓	
	VP de la CLE représentant le bassin versant du Louet du Petit Louet	M. François PELLETIER	Vice-Président du Syndicat Layon Aubance Louets	✓	
6	Membres du collège 1	Mme Odile GINESTET	Vice-Présidente du Syndicat Layon Aubance Louets	✓	
		M. Yannick BENOIST	Vice-Président CA Mauges Communauté		x
		M. Luc-Jean DUGAS	Conseiller Communautaire CC Thouarsais		x
		M. Pascal LAGOGUEE	Conseiller communautaire CA du Bocage Bressuirais	✓	
		M. Eric MOUSSERION	Vice-Président CA Saumur Val de Loire	✓	
		M. Marc SCHMITTER	Président CC Loire Layon Aubance	✓	
	-	-			
1	Président de la structure porteuse du SAGE	M. Dominique PERDRIEU	Président du Syndicat Layon Aubance Louets	✓	
Collège 2 : Collège des représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées (5) :					
5	Membres du collège 2	M. le Président de l'association des irrigants Sud Loire Aubance ou son représentant / M. Thierry CHAILLOU			x
		M. le Président de la Fédération de Maine-et-Loire pour la pêche et la protection du milieu aquatique ou son représentant / M. Bernard MERLIN		✓	
		M. le Président du Syndicat départemental de Maine-et-Loire de la propriété privée rurale ou son représentant / M. Jacques DE MAISONNEUVE		✓	
		M. le Président de l'association pour la Sauvegarde des rives du Layon Moyen et de ses affluents ou son représentant / M. Pierre BENEVILLE		✓	
		M. le Président du Conservatoire d'espaces naturels des Pays de la Loire ou son représentant / M. Alain LAPLACE			X
Collège 3 : Collège des représentants de l'Etat et des établissements publics intéressés (4) :					
4	Membres du collège 3	Mme la Directrice régionale de l'Office Français de la Biodiversité des Pays de Loire ou son représentant / M. Laurent GUILLAUD		✓	
		M. le Directeur de l'agence de l'eau Loire-Bretagne ou son représentant / M. Pascal BONIOU		✓	
		Mme la Directrice Régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement des Pays-de-la-Loire ou son représentant /Mme Camille BURDIN		✓	
		M. le Directeur Départemental des Territoires de Maine-et-Loire ou son représentant / M. Marc ANDRE		✓	

ASSISTAIT ÉGALEMENT À LA RÉUNION :

Syndicat Layon Aubance Louets :
- Mme Pascaline DELAUNAY, Animatrice SAGE-CLE,

16 membres présents sur les 21 membres que compte le bureau de la CLE.



Ordre du jour :

1. Accueil - Validation CR 19/09/2024
2. Sujets d'actualité : derniers avis de la CLE, courrier de réponse du Préfet
3. Validation plan de communication 2025 du SAGE
4. Consultation sur les projets d'enjeux du bassin Loire Bretagne
5. Validation ordre du jour de la CLE du 31 janvier 2025

Accueil

Accueil par le Président de la CLE, M. DERVIEUX, lecture des membres excusés et vœux pour cette nouvelle année.

1. Adoption du projet de compte-rendu du bureau de la CLE du 19 septembre 2024

Le compte-rendu est soumis aux membres du bureau de la Commission Locale de l'Eau. Aucune observation n'est formulée sur ce compte-rendu, il est adopté à l'unanimité.

M. BENEVILLE de l'association pour la sauvegarde des Rives du Layon moyen et de ses affluents, tient à rappeler à la suite de la dernière réunion, l'importance qu'un consensus soit trouvé avec les irrigants de l'Hyrôme pour éviter que les futurs volumes disponibles ne leurs soient imposés de façon brutale ce qui rendrait difficile leur acceptation.

2. Sujets d'actualité : derniers avis de la CLE, courrier de réponse du Préfet

Avis 1 Carrière des Alleuds :

Un rappel synthétique de l'avis formulé est effectué.

M. GUILLAUD de l'OFB regrette que l'avis formulé par l'OFB concernant les zones humides n'apparaisse pas, avis effectué indirectement à la CLE via la DDT.

En effet, la DDT ne transmet pas systématiquement les avis entre les services, toutefois l'avis de l'OFB a bien été pris en compte.

M. SCHMITTER élu constate que les informations remontées par son service ont bien été prises en compte, toutefois il s'interroge sur la demande concernant les piézomètres, peut-être pas nécessaire car apparemment déjà existant. Ce sujet a été laissé dans l'avis, le pétitionnaire pourra rappeler les installations existantes à la CLE pour confirmer le suivi futur ou déjà en place.

Un éclairage sur le remplissage actuel du plan d'eau est demandé, notamment pour confirmer qu'il n'y a pas de prélèvements estivaux réalisés sur ce site (conformité règle du SAGE).

Concernant la règle 3 du SAGE, pour rappel :

Article 3 : Encadrer les prélèvements en période d'étiage sur les bassins du Layon, de l'Aubance et du Rollet

Tout nouveau prélèvement ou renouvellement d'autorisation de prélèvement, y compris par dérivation, dans un cours d'eau ou dans sa nappe d'accompagnement, à l'exception du plan d'eau de La Malaiserie et du plan d'eau de Beaurepaire, instruit en vertu de l'article R.214-1 et suivant du code de l'environnement, est interdit en période d'étiage, du 1er avril au 31 octobre. »

Lors de la future révision du SAGE cette règle devra être modifiée, elle a en effet été réalisée au



regard des prélèvements plutôt agricoles, elle est peu adaptée aux carrières. A ce jour, son interprétation par la CLE est difficile.

Avis 2 Carrière de Clere sur Layon :

Un rappel synthétique de l'avis formulé est effectué. Mme DELAUNAY animatrice CLE fait part de sa difficulté dans l'analyse d'un dossier de ce type sans échanges préalables avec les membres de la CLE et le pétitionnaire, en tenant compte des délais de réponses imposés.

M. DERVIEUX Président demande l'avis des services de l'Etat sur ce dossier.

M. GUILLAUD de l'OFB indique que la prise en compte du volet zones humides est plus importante dans ce dossier que dans le précédent. Sur ce site, les espèces protégées sont très nombreuses, il y a une forte diversité avec des espèces caractéristiques des zones humides.

M. ANDRE de la DDT, indique qu'en effet la prise en compte de la règle 3 du SAGE interroge, si l'avis de la CLE est non conforme, les services prendront en compte cet avis.

M. CONCHON élu s'interroge car toutes les eaux rejetées ne semblent pas traitées.

M. MERLIN de la FFPPMA, informe qu'il a déjà visité plusieurs carrières, il évoque les principes de gestion qui ont bien évolué.

M. BENEVILLE de l'association pour la sauvegarde des Rives du Layon moyen et de ses affluents, rappelle un constat déjà fait remarqué par écrit. Il demande que la CLE soit vigilante sur toutes les études supplémentaires demandées aux entreprises, cela implique des surcoûts pour quelle utilité ? Il faut être vigilant face à l'économie locale. M. DERVIEUX Président prend note de cette remarque.

M. DERVIEUX Président demande aux services de l'Etat un suivi de ces avis, à ce jour, la CLE ne reçoit pas les retours sur les avis émis.

M. ANDRE de la DDT indique qu'en effet les arrêtés ne sont pas envoyés systématiquement mais que sur demande la CLE peut en bénéficier.

M. BONIOU de l'AELB, rappelle la place que les CLE ont prises ces dernières années, et que les avis sont bien pris en compte.

M. SCHMITTER élu constate en effet, qu'il est difficile d'émettre un avis défavorable, toutefois, au vu du nombre de réserves de certains avis, parfois ne faudrait-il pas plutôt émettre un avis défavorable qui aurait plus de poids ?

M. DERVIEUX Président conclut que pour ce type d'avis très complexe, il serait idéal, qu'une première analyse du dossier soit réalisée par la cellule d'animation de la CLE, puis transmise aux membres et qu'ensuite le bureau de la CLE bénéficie d'une présentation du pétitionnaire pour avoir toutes les réponses directement des personnes en charge de la rédaction du dossier.

Avis 3 Contournement du bourg de Martigné-Briand :

Pas de remarques sur cet avis.

Avis 4 Projet zonage Ramsar :

Rappel avis formulé « en urgence » en fin d'année. Il s'agit d'un avis de soutien au projet de labellisation au zonage Ramsar d'une partie du territoire du Parc Naturel Régional Loire-Anjou-Touraine (PNRLAT). L'avis de la CLE permettait au PNRLAT de faire son dossier de candidature, d'autres EPCI et mairies ont aussi été sollicitées pour faire un courrier de soutien.

M. GUILLAUD de l'OFB demande selon quel arbitrage le bureau de la CLE est sollicité ou non



pour les avis de la CLE.

M.DERVIEUX Président indique le contexte de cet avis et l'enjeu qui ne nécessitait pas une sollicitation du bureau de la CLE. Une présentation de ce projet aurait dû être réalisée à la CLE du 11/10, elle a été reportée et sera effectuée le 31 janvier en CLE.

Courrier de réponse du Préfet :

Le préfet a répondu le 16 décembre 2024 au courrier de sollicitation de la CLE et du syndicat en date d'octobre 2024 concernant les études nécessaires à la validation de l'étude HMUC.

Il en ressort que des études complémentaires sont nécessaires, un détail de ces études sera présenté en COPIL PTGE du 7 mars 2025.

M.DERVIEUX Président s'interroge sur les financements de ces nouvelles études.

M.BONIOU de l'AELB, indique que l'AELB les financera à 70%, la Région complétera sûrement à hauteur de 10% et il y aura un reste à charge de 20% pour la structure (étude actuelle prise en charge financièrement à 100%). Bien que le PTGE ne soit pas lancé, il est rappelé que le nouvel Accord de Territoire prévoit de financer des mesures d'actions sans regret.

Concernant le glissement de la feuille de route et les délais qui s'allongent, le courrier du Préfet indique qu'il est nécessaire « d'avancer à un bon rythme », sans indiquer de nouveaux délais.

Il est rappelé que le choix de classer un territoire en Zone de Répartition des Eaux (ZRE) relève du Préfet de Région et de Bassin (et non du Préfet de Maine et Loire).

M. GUILLAUD de l'OFB rappelle qu'il y a un volet milieu à cette étude et qu'il ne faut pas l'oublier.

M. MOUSSERION élu, s'interroge sur la pertinence de lancer 4 nouvelles études avec les élections qui arrivent en 2026. Il aurait souhaité que des décisions soient prises afin la fin de ce mandat. Il regrette que le cahier des charges initial n'ait pas répondu aux attentes finales. Il s'interroge sur cette étude et son intérêt, il est inquiet du déroulement et de l'argent consommé pour ces études.

Mme BURDIN de la DREAL, rappelle l'intérêt de calculer les volumes prélevables pour pouvoir les substituer (réserves), s'il n'y a pas de volumes prélevables identifiés, cela implique qu'il n'y aura pas de projets de substitution finançables sur le territoire.

3. Validation plan de communication 2025 du SAGE

Le plan de communication 2025 est présenté, désormais à la demande de l'AELB il comporte 2 volets : la communication et la sensibilisation.

Pour la sensibilisation, les actions doivent être tournées à minima à 50% vers les élus et les décideurs locaux. Ce qui implique une baisse de budget pour les autres publics, dépendante des actions auprès des élus et décideurs locaux.

Pour des raisons budgétaires, les actions ont été réduites en 2025.

Information d'après réunion budget de 2025 est de 46 000€ (sans tranche optionnelle 1), le budget de 2024 était de 81800€ baisse de près de 44% du budget.

La baisse concerne plutôt les actions de sensibilisation, les actions de communication étant difficilement compressibles.

Exemple de baisse de budget sensibilisation :

- agricole de 10 000€/an à 2 000 €/an,
- animations scolaires de 10 300 €/an à 3 000 €/an,
- milieux aquatiques (panneaux) de 6 000€/an à 1830 €/an.



M.PERDRIEU élu indique qu'une ligne du tableau est à supprimer cela a été décidé lors du dernier bureau du syndicat. En effet, à la veille d'un renouvellement de mandat, il ne semble pas opportun de former les élus en cours.

Ligne en rouge sensibilisation des élus :

Cible	Actions de Sensibilisation	Coût prévisionnel
Elus	Forum de l'eau	2 500,00 €
Elus	Formation (intervenant, visite commentée, atelier, etc.)	2 000,00 €

Information d'après réunion, cette ligne est bien maintenue, finalement les élus ont acté que la formation était toujours nécessaire.

M. BENEVILLE de l'association pour la sauvegarde des Rives du Layon moyen et de ses affluents, indique qu'il serait nécessaire de faire de la formation auprès des services techniques pour l'entretien des haies et fossés.

Il lui est répondu que cela n'est pas prévu pour 2025.

Le plan de communication est validé tel que présenté.

4. Consultation sur les projets d'enjeux du bassin Loire Bretagne

Mme DELAUNAY animatrice CLE rappelle le contexte de cette consultation et les attentes auprès du bureau de la CLE.

Cette consultation laisse les membres perplexes, au vu du nombre d'enjeux et d'actions déjà travaillées par des experts, il semble difficile de formuler un avis.

Il est décidé d'interroger l'ensemble des membres de la CLE afin de collecter leur avis pour pouvoir effectuer un avis général de la CLE.

Information d'après réunion : Un mail de consultation a été envoyé à tous les membres de la CLE le vendredi 17 janvier, pour leur demander leur avis pour le 27 janvier 2025.

5. Validation ordre du jour de la CLE du 31 janvier 2025

Pas de remarques particulières sur l'ordre du jour présenté.